

DECISION n° 2024-055

Portant sur la signature du contrat n° 2024-014 :
« Contrat d'hébergement de progiciel sur serveur mutualisé »
avec la Société INETUM SOFTWARE FRANCE
Pour un montant annuel de 800.00 € HT soit 960.00 € TTC

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 13 Mars 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2024-014 : « Contrat d'hébergement de progiciel sur serveur mutualisé » avec la Société INETUM SOFTWARE FRANCE

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure le contrat n° 2024-014 : « Contrat d'hébergement de progiciel sur serveur mutualisé » avec la Société INETUM SOFTWARE FRANCE sise 1 Rue Champeau – BP 70022 – 21801 QUETIGNY CEDEX. Le contrat a pris effet le 1^{er} Mars 2024 et se terminera le 31 Décembre 2026.

Article 2.- Le montant du contrat s'élève à :
- 800.00 € HT/an soit 960.00 € TTC/an

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à
-Monsieur le Sous-Préfet
-Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 13 Mars 2024



Bernard RAMOND
Maire de Lambesc
Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

